

Montréal, le 21 avril 2020

Madame Danielle McCann

Ministre de la Santé et des Services sociaux

ministre@msss.gouv.qc.ca

**Objet : Une partie de l’investissement du 20M$ supplémentaire dans les organismes de personnes handicapées**

Madame la ministre,

L’annonce d’un fond d’urgence de 20 millions de dollars à l’intention des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux notamment pour soutenir « les secteurs de l’alimentation, l’hébergement, l’accompagnement-transport bénévole, et les services communautaires de santé physique et mentale » représente certainement un effort concret pour soulager ces organismes. Force est de constater que la somme prévue doit prévoir des aménagements précis pour que ces investissements assurent l’accessibilité aux personnes ayant des limitations fonctionnelles et qu’une partie de cette somme soit dédiée aux organismes qui offrent des services aux personnes ayant des limitations.

De nombreux organismes offrant des services à des personnes ayant des limitations fonctionnelles ont dû se réinventer et mettre en place de nouvelles stratégies pour continuer d’apporter un soutien direct aux personnes qu’ils desservent, par exemple, des services d’accompagnement, des services de soutien psychosocial en ligne ou téléphonique, du répit à domicile, etc. Ces services ont demandé des investissements importants aux organismes qui les ont développés.

Par ailleurs, ces organismes communautaires continuent de travailler sans répit pour trouver des façons de répondre aux besoins émergents et grandissants des personnes que nous représentons, dites vulnérables de par leur possibilité de rencontrer des problématiques de mobilité, de communication, de compréhension de la situation ou de protection durant la crise.

Les personnes ayant des limitations sont aussi vulnérables suite au délestage de certains services et le seront également lors de la reprise normale des services. De plus, « ces personnes, selon leur condition médicale ou comportementale, sont plus à risque de développer des complications à la suite de la contamination à la COVID-19 et leur prise en charge en soins aigus ou intensifs peut être plus complexe »[[1]](#footnote-1). S’ajoute à cette réalité pour un grand nombre de personnes que nous représentons des problèmes de maladie chronique, respiratoire ou cardiaque. En conséquence, pour un grand nombre d’entre elles, le confinement va demeurer obligatoire plus longtemps.

La COPHAN est d’avis que le soutien financier doit réellement s’aligner avec les frais excédentaires engendrés par la crise. Nous demandons donc au MSSS d’attribuer sa juste part aux organismes de personnes handicapées afin que cette aide d’urgence tienne compte des nouveaux services offerts par les organismes communautaires. De plus, le MSSS devrait demander aux CISSS et aux CIUSSS de faire une consultation régionale pour connaître les besoins de l’ensemble des organismes reconnus par le PSOC.

Nous vous prions, madame la ministre, d’accepter nos sincères salutations.

Francine David, présidente par intérim

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

C.C.

Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca

François Legault, premier ministre du Québec

cpm@mce.gouv.qc.ca

Monsieur Martin Trépanier, président de l’Office des personnes handicapées du Québec

president-ca@ophq.gouv.qc.ca

1. Ministère de la Santé et des Services sociaux, « Guide autosoins », 30 mars 2020. [En ligne](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/19-210-30FA_Guide-autosoins_francais.pdf?1584985897). [↑](#footnote-ref-1)